

Bulletin d'information sur l'édition scientifique

Numéro 11 - Février 2023

Ceci est le onzième numéro du bulletin d'information visant à mieux informer la communauté mathématique (et d'autres) sur les questions liées à l'édition scientifique. N'hésitez pas à le faire circuler autour de vous et notamment dans votre laboratoire et/ou établissement. Bonne lecture !

- 1. Le Comité pour la Science Ouverte publie une note sur les dépenses en APC et en abonnements électroniques des institutions françaises**
- 2. L'Université de Lorraine prend position sur les accords transformants**
- 3. Le CNRS soutient la stratégie de non cession des droits**
- 4. ARS INVENIENDI ANALYTICA : un épjournal d'analyse mathématique**

1. Le Comité pour la Science Ouverte publie une note sur les dépenses en APC des institutions françaises

En utilisant un jeu de données sur les articles publiés entre 2013 et 2020 par des auteurs affiliés en France, l'étude (en anglais, avec un résumé en français) présente une analyse *rétrospective* et *prospective* des dépenses en APC (frais de publication pour publier en libre accès) et d'abonnements électroniques des institutions françaises. Les principaux résultats sur les APC sont résumés dans [ce poster](#).

Pour en savoir plus :

<https://www.ouvrirelascience.fr/combien-coutent-les-apc-aux-institutions-de-recherche-francaises/>

2. L'Université de Lorraine prend position sur les accords transformants

Depuis les années 2000, le modèle économique dominant dans l'édition scientifique est celui du lecteur-payeur : les établissements de recherche payent aux grands éditeurs commerciaux des frais d'abonnement (à des bouquets de revues) pour que leurs chercheurs et chercheuses puissent avoir accès aux publications. Avec l'émergence du modèle auteur-payeur, un nouveau type d'accords a vu le jour depuis quelques années, couplant l'abonnement classique et la diffusion en accès ouvert de certains articles : un établissement de recherche (ou un pays, dans le cas de négociations nationales) paie pour que ses scientifiques puissent lire les articles publiés par cet éditeur, mais aussi pour pouvoir publier en libre accès leurs travaux chez ce même éditeur. Qualifiés d'accords « transformants », ces accords ont été adoptés par plusieurs institutions ou pays en Europe, tout en suscitant de [vives inquiétudes](#).

L'Université de Lorraine vient de rendre publique sa position concernant ce type d'accords et fait le choix *« de ne pas s'engager sur la voie d'accords dits transformants lorsqu'ils ne répondent que très partiellement aux objectifs de la science ouverte (ouverture, maîtrise des coûts, réappropriation des auteurs sur leurs écrits) et seulement à court terme. L'Université de Lorraine souhaite négocier plus fermement avec les éditeurs les contrats d'abonnement, avec la possibilité de se désabonner en cas de non-accord. En parallèle, elle s'engage vers des solutions alternatives et durables : l'investissement dans des plateformes d'édition*

institutionnelles et leur promotion, le dépôt en archives ouvertes et l'application de la stratégie de non-cession exclusive des droits.”

Pour en savoir plus :

- [Une brève décrivant la position de l'Université de Lorraine](#)
- [La note détaillant les principes guidant le choix des accords transformants soutenus par l'Université de Lorraine.](#)

3. Le CNRS soutient la stratégie de non cession des droits

La stratégie de non-cession des droits (en anglais rights retention strategy) est une initiative de la cOAlition S (consortium d'agences de financement européennes, dont l'ANR et Horizon Europe) destinée à permettre la diffusion **immédiate** du manuscrit auteur accepté (MAA) dans une archive ouverte. Concrètement, il suffit d'apposer la mention « CC-BY 4.0 » sur le manuscrit, d'ajouter le lien URL qui décrit la [licence CC-BY](#) sélectionnée, de déposer le document dans HAL et d'en informer l'éditeur lors de la soumission (pour plus de détails, voir [le guide et la FAQ](#) rédigés par le Comité pour la Science Ouverte).

Le CNRS appelle désormais ses chercheuses et chercheurs à appliquer cette stratégie de non cession des droits (stratégie qu'il serait plus exact de qualifier de stratégie de non-cession exclusive des droits d'auteur à un éditeur).

Pour en savoir plus :

<https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/il-ny-pas-de-raison-que-les-scientifiques-fassent-une-cession-exclusive-gratuite-de-leurs>
<https://www.nextinpact.com/article/70532/le-cnrs-milite-pour-licence-creative-commons-by>

4. ARS INVENIENDI ANALYTICA : un épjournal d'analyse mathématique

Financé par l'Université du Texas, cet épjournal couvre les thématiques relevant de l'analyse mathématique et des équations aux dérivées partielles. Les articles acceptés sont librement accessibles dans arXiv et sans frais pour les auteurs.

Pour en savoir plus sur le journal :

<https://ars-inveniendi-analytica.com/about>

Pour en savoir plus sur le projet et ses porteurs :

<https://ars-inveniendi-analytica.com/post/1232-two-articles-interviews-on-open-access>